



Le jet franc

- Le jet franc est ordonné lorsqu'une faute est commise pendant le match, pour les cas suivants :
- fautes « de base » comme le marcher, la reprise de dribble, le « pied », le passage en force...
 - fautes sur un joueur : sur le bras, ceinturage léger, petite poussette, contact irrégulier...
 - un mauvais changement
 - lorsqu'un joueur lance volontairement la balle en touche, vers sa zone ou sur un adversaire
 - si le gardien de but rentre dans sa surface avec le ballon...

L'arbitre siffle un jet franc

